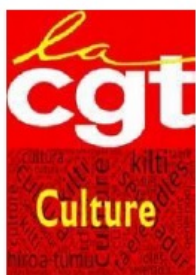


Lettre ouverte relative aux conditions d'ouverture de la Cité internationale de la langue française



Madame la ministre,

Alors que le Centre des monuments nationaux fait une nouvelle fois la démonstration de son expertise dans le domaine de la maîtrise d'ouvrage et dans l'ouverture d'un site, force est de constater que l'Etat ne donne pas les moyens humains à cet établissement public pour remplir ses missions.

En effet, à quelques mois de l'ouverture de la Cité internationale de la langue française, alors que le projet est ambitieux par l'ensemble des missions qu'il sera amené à remplir, l'essentiel manque : le nombre d'emplois publics dédiés.

Comment tout d'abord cautionner que l'ensemble des missions de sécurité-sûreté et d'accueil soit externalisé ? Si l'on peut se réjouir que des agents SSIAP soient sur site 24 heures sur 24, comment se fait-il que ces missions de prévention et de protection du patrimoine ne soient pas dévolues à des agents de la filière accueil et surveillance ? De plus, c'est sur l'ensemble des espaces ouverts au public que les missions sont externalisées. C'est ainsi faire fi de l'engagement des agents de cette filière qui travaillent dans les monuments nationaux

et qui ont à cœur non seulement la protection du patrimoine mais également la médiation culturelle qu'ils et elles font vivre au travers les visites commentées. Ces visites commentées sont l'ADN du Centre des monuments nationaux depuis de nombreuses décennies et donnent satisfaction aux visiteurs et visiteuses favorisant ainsi l'accès à la compréhension du site qu'ils et elles visitent. Madame la ministre, c'est un très mauvais signal que vous envoyez à l'ensemble des agents d'accueil et surveillance et aux visiteurs.

Ce paradigme s'inscrit dans la continuité de l'externalisation des missions de sécurité-sûreté lors de l'ouverture de l'Hôtel de la Marine. C'est une atteinte aux missions de l'établissement, à ses missions historiques. La filière accueil et surveillance prend la même pente que le service conférences de l'établissement, qui après avoir fait la notoriété et la réputation de la CNMHS de l'époque, a vu le CMN faire disparaître à petit feu les conférenciers de l'établissement. Les conférences, elles, perdurent, dévolues à des prestataires extérieurs qui rentabilisent leurs activités sur le dos d'un établissement public.

Vous allez cette fois encore plus loin avec le projet d'externalisation des métiers billetterie-boutique. Ce sont par là même tous les métiers du Centre des monuments nationaux que vous bradez. Quel paradoxe alors que cela s'inscrit de manière concomitante avec le CMN qui candidate pour avoir le comptoir de vente du musée Jacquemart André. Le cœur de missions du CMN, sous votre mandat ministériel, ne se résumerait-il à vos yeux qu'à passer des marchés publics pour répondre à ses besoins en recrutements et de répondre à des marchés publics pour des missions qu'il n'effectuerait plus en interne ? Situation pour le moins ubuesque.

A quoi bon, dans ces conditions, élargir le périmètre du CMN

si ce n'est pas pour lui donner les moyens humains de remplir ses missions ?

Les besoins estimés en année pleine pour exploiter la Cité internationale de la langue française sont de 43 ETPT a minima prenant en compte l'externalisation de l'accueil, de la surveillance et de la sécurité. Or, le CMN ne s'est vu notifié qu'une enveloppe de personnel de 28 ETPT pour l'exploitation du site. Il manque donc a minima 15 ETPT, ne serait-ce que pour assurer l'internalisation des métiers de billetterie-boutique. C'est peu de choses sur un plan budgétaire au sein du ministère de la culture, a fortiori au niveau de la Fonction publique d'Etat, pour un projet présidentiel et qui se veut d'une envergure internationale. Alors pourquoi faire de telles économies de bouts de chandelles ?

L'Etat doit se donner les moyens de ses ambitions et augmenter le plafond d'emploi du CMN de 15 ETPT lui permettant ainsi d'avoir les recrutements nécessaires pour faire fonctionner le site par ses propres moyens. Ce serait en effet une première que de voir les missions de billetterie-boutique externalisées au sein du Centre des monuments nationaux – ex-CNMHS (Caisse nationale des monuments historiques et des sites) !

Un premier vote du CSA CMN a été émis le 20 avril dernier. Le vote fut unanimement contre. Une reconvocation se tiendra le 15 mai prochain.

C'est pourquoi nous demandons de toute urgence un rendez-vous afin de revendiquer l'augmentation du plafond d'emploi afin de permettre le recrutement d'agents publics pour la billetterie-boutique dès son ouverture et, dans un second temps, la réinternalisation des missions d'accueil et sécurité-sûreté.

Nous souhaiterions connaître par ailleurs votre vision politique pour le CMN à l'heure où arrive Madame Marie Lavandier à la présidence du CMN, pour les prochaines années et les moyens que vous y consacrerez. Nous souhaiterions

également échanger avec vous concernant le rapprochement envisagé du CMN avec la RMN ainsi que sur l'impérieuse nécessité de revaloriser la grille salariale des agents contractuels de l'établissement dont les déroulements de carrières se tassent.

Les organisations syndicales Cfdt-Culture, Cgt-Culture et Sud-Culture Solidaires,